

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 65 (1939)
Heft: 1

Artikel: Initiative privée et intervention de l'Etat dans l'économie électrique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-49974>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

certainement tout aussi peuplées, mais il est plus malaisé de s'en assurer. A Casablanca, à marée basse, on reconnaît que les blocs de l'extrémité de la jetée sont recouverts d'une couche épaisse très adhérente d'algues d'un beau vert. Plus près de la racine de la jetée, les blocs des talus sont tapissés de colonies d'huîtres noires qui atteignent 10 à 15 cm d'épaisseur. Au-dessus du niveau moyen de la mer se trouvent des coquilles plates isolées.

Chaque coquillage maintient le béton sur lequel il est fixé en état permanent d'humidité, mais ce béton ne semble pas moins résistant que partout ailleurs. Les huîtres fixées au béton par des radicules qui y pénètrent profondément, le protègent contre la plupart des agents nuisibles aussi longtemps qu'elles ne sont pas arrachées, ce qui arrive rarement, même par les plus fortes tempêtes. Il en est de même des algues. Le béton est donc protégé par la faune et la flore à l'endroit où les vagues de projection sont les plus violentes et il est admissible que cette protection s'exerce à plus forte raison au-dessous du niveau ordinaire de la mer, où l'effet des vagues est moins violent. On peut donc affirmer que loin d'affaiblir la résistance des blocs, les algues, huîtres et autres coquillages l'augmentent. Les crabes très nombreux ne semblent pas causer de dégâts aux jetées. Il est plus malaisé de se rendre compte si les animaux et végétaux amoindrissent la résistance des blocs naturels mais ce ne semble pas être le cas. (A suivre.)

Initiative privée et intervention de l'Etat dans l'économie électrique.

M. A. Winiger, ingénieur, directeur de la Banque pour entreprises électriques, à Zurich, a réussi, et fort bien, en quatre petites pages¹ de 15 sur 21 cm, à exposer une question — celle que définit le titre de cette note — qui a usé des rames de papier et des hectolitres d'encre. Il serait difficile d'être plus compendieux tout en étant parfaitement intelligible.

Après avoir retracé, en quelques lignes, le développement de l'industrie de la production et de la distribution d'énergie électrique, M. Winiger s'attache à mettre en lumière son caractère d'entreprises à grande immobilisation de capitaux, impliquant de lourdes charges financières, d'où un besoin de stabilité en vue de réaliser la possibilité de procéder aux amortissements nécessaires, et on sait que rien ne satisfait mieux ce besoin qu'un bon monopole.

M. Winiger expose ensuite, toujours avec la même concision, les moyens, notamment l'interconnexion, que les entreprises ont mis en œuvre pour créer entre elles une solidarité qui les sert, tout en servant le public et privant l'Etat de prétextes qu'il ne manquerait pas d'invoquer pour intervenir dans la gestion des entreprises électriques, tant leurs recettes éveillent la concupiscence des fisco de toute sorte. Il est notoire que l'intervention de l'Etat en cette matière tend à se généraliser, à la faveur des conjonctures économiques et, aussi, des doctrines totalitaires si en vogue un peu partout, que ce soit franchement ou honteusement.

M. Winiger analyse la forme que l'intervention étatiste a prise et les mesures par lesquelles les entreprises privées y ont paré, plus ou moins efficacement, dans quatre pays.

Etats-Unis d'Amérique. — Le financement et la gestion privés des entreprises électriques américaines, naguère presque seuls en cause, sont à présent contrecarrés — ou, plus précisément, furent contrecarrés à présent, car, aujourd'hui, la situation semble moins tendue — par la politique du Président Roosevelt qui, pressé de réaliser ses vues de socialisation, n'hésita pas à faire ériger, de toutes pièces, par l'Etat, des installations grandioses dont l'organisation serait astucieusement conçue pour susciter une redoutable concurrence aux entreprises privées et les contraindre à réduire leurs tarifs.

Angleterre. — A la législation « anti-trust » qui sévissait jadis et qui eut pour effet le pullulement d'entreprises irrationnelles et isolées, a été substitué, dès 1926, une législation admirablement étudiée : tout en étant d'un esprit libéral bien « anglais », elle a réalisé, notamment par le moyen d'interconnexions judicieuses, la rationalisation et l'unification de l'industrie anglaise de la production et de la distribution d'énergie électrique.

France. — Les entreprises privées ont réussi, jusqu'ici, à parer à toute intervention excessive de l'Etat grâce à leur solidarité et à leur politique de prendre elles-mêmes les mesures qui eussent tenté l'Etat.

Allemagne. — Intervention sévère, comme il convient à un régime totalitaire par excellence, qui se traduit par un contrôle pointilleux et le droit, au profit de l'Etat, d'interdire les entreprises qui lui déplaisent.

Au surplus, M. Winiger est porté à justifier l'intervention de l'Etat, mais à condition qu'elle se borne à un rôle de régulation, en vue de prévenir les initiatives indésirables et les fausses manœuvres. On peut être d'un autre avis lorsque l'Etat, outrepassant ce rôle et jouant de ses privilèges, se fait lui-même entrepreneur, évinçant l'initiative privée, et pas toujours, tant s'en faut, pour le plus grand bien du public. Quant au régime « mixte » : association de l'Etat et des capitaux privés, l'avenir montrera s'il est préférable au régime étatiste pur.

Mais, de toute façon, les sociétés de financement de l'industrie électrique restent aptes à rendre de grands services, surtout en raison des leçons de l'expérience qu'elles ont accumulées.

NÉCROLOGIE

Edouard Cuénod.

Issu d'une famille vaudoise de Vevey, né en 1855, à Epenay, près de Renens, Edouard Cuénod fit ses études à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne où il porta la casquette blanche de Zofingue.

Comme la plupart de ses contemporains, c'est dans la construction des chemins de fer qu'il fit ses premières armes. De 1873 à 1875 il est à la Compagnie Jura-Berne-Lucerne. D'emblée ses chefs reconnaissent en lui une personnalité remarquable ; son premier certificat signale déjà ses hautes qualités, on le dit décidé, intelligent, honnête et laborieux. De 1875 à 1878, il est occupé à la Compagnie du chemin de fer du Simplon et chargé de la conduite des travaux du dernier lot de la section Viège-Brigue.

En 1879, il s'expatrie. A cette époque le Gouvernement français engage de nombreux ingénieurs pour la construction de voies ferrées, constituant des cadres auxiliaires, l'effectif des ingénieurs des Ponts et Chaussées ne suffisant plus. Les Suisses ayant acquis chez eux l'expérience des tracés en pays accidenté sont particulièrement appréciés. C'est ainsi qu'Edouard Cuénod prit une part active à la construction de la ligne Clermont-Tulle, dans le Massif central, où il fut occupé à la rédaction des projets, dirigea de nombreuses campagnes sur le terrain et assumait, à cette époque déjà, la surveillance générale et la direction des travaux de lots très importants.

Rentré au pays en 1886, il est engagé par MM. A. de Meuron et H. Cuénod, son frère aîné, ingénieur-électricien, pour faire l'étude du tracé et l'établissement du devis estimatif des travaux de génie civil du chemin de fer à crémaillère du Salève. Cette ligne fut la première en date des chemins de fer de montagne à forte pente (25 à 30 %) à traction électrique. Edouard Cuénod fut ensuite le constructeur de cette ligne en qualité d'entrepreneur.

C'est de cette époque que datent ses débuts dans l'entreprise. Dès lors, travaillant en association, puis fondant, en 1895, la maison qui porte son nom et qu'il dirigea jusqu'à sa mort, il exécute la plus grande partie des usines et des ateliers de l'industrie genevoise : les Ateliers Cuénod et de Meuron, à Sécheron, l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, l'Usine Motosacoche, les halles de l'Usine de Sécheron, la halle des

¹ « Schweizerische Handelszeitung » (Bankiertag-Ausgabe), 15 septembre 1938.